

# CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.  
Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.  
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE  
Tous les envois doivent être affranchis

**PRIX DES ANNONCES :**

(la ligne ou son espace)  
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.  
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

## L'œuvre de nos ancêtres

Peu de jours nous séparent de la date anniversaire de la fondation de la Confédération suisse. Par l'effet d'une renaissance de patriotisme de bon aloi, nous célébrons cet événement depuis quelques années, à chaque soir de premier août, par une sonnerie de cloches imposante et solennelle. A ce son, le Suisse se recueille et se souvient. Et aussi bien l'humble pâtre de la montagne que l'obscur ouvrier d'usine, le savant et l'homme aisé, tous ont plus ou moins bien ressenti et plus ou moins élégamment exprimé un sentiment d'admiration pour la patrie splendide dont ils sont ressortissants. Ils conviennent, à cet instant, qu'ils sont les heureux habitants d'un heureux pays. Et, suivant le degré de persistance de l'enseignement qu'il reçut dans ses jeunes années, le citoyen joint à sa pensée d'admiration pour le pays qu'il habite un hommage de reconnaissance pour l'œuvre magnifique et hardie de ses ancêtres.

Cette œuvre a été maintes fois rappelée dans ses origines. Nous ne nous attarderons pas à reprendre le détail de ces dernières, qui résident, ainsi qu'on le sait, dans l'acte d'alliance perpétuelle signé, au commencement d'août 1291, par les pays de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald.

Nous ne croyons toutefois pas inutile de reproduire, en partie, le beau commentaire de ce traité d'alliance, que fit, en 1891, lors de l'éclatante célébration du six-centième anniversaire de la fondation de la Confédération, notre éminent et regretté confédéré Numa Droz.

„On ne saurait trop admirer, écrivait Numa Droz, en parlant du parohemin qui forma le texte constitutionnel de la première Confédération suisse, la sagesse qui a présidé à la rédaction de cet acte. C'est, à la fois, un traité d'alliance, une loi pénale et civile et une loi d'organisation et de procédure judiciaires. Aucune phraséologie, mais un sentiment profond des besoins de l'époque. Il s'agit de „consolider les traités“, de „renou-

veler l'ancienne Confédération“ pendant que l'occasion est favorable, c'est-à-dire avant que Albert de Habsbourg ait acquis la même puissance que son père. Les contractants ne distinguent pas entre hommes libres et serfs, mais ce sont tous les habitants de la vallée d'Uri, tous ceux de Schwytz et tous ceux d'Unterwald qui se trouvent au bénéfice de l'alliance : la solidarité, pour ne pas dire l'égalité commune, est ainsi établie. Le but de l'alliance est nettement défini : il s'agit de soutenir son bon droit contre quiconque voudrait y porter atteinte, au dedans comme au dehors. Et ce n'est pas seulement à titre individuel que le droit sera défendu, mais aussi à titre collectif, chaque communauté devant assistance à l'autre „contre les entreprises de ses ennemis“. Avec une loyauté et une prudence remarquables, l'acte prend soin d'ajouter que l'alliance est fondée „sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son seigneur“. Ni les hommes libres, ni les gens du bailli, ni les serfs ne veulent se soustraire à leurs obligations ; ils continueront à payer les redevances justement dues et ce n'est pas par voie de soulèvement, mais de rachat régulier, qu'ils conquerront leur émancipation complète.

L'un des empiètements sur leurs franchises que les trois pays redoutaient le plus, c'était la nomination de baillis ou d'avoués pris au dehors, étrangers aux coutumes locales, après à la curée et ne rendant qu'une justice intéressée et boiteuse. Les Confédérés sont catégoriques sur ce point : ils ne toléreront aucun juge qui ne serait indigène, non plus que celui qui aurait acheté sa charge à prix d'argent. En cas de conflit entre Confédérés il y aura arbitrage, et chacun devra en accepter l'issue ; au besoin on recourra à la force pour faire exécuter la sentence. Puis viennent des dispositions fort sensées qui substituent à l'arbitraire des droits coutumiers, jusque là appliqués par les seigneurs ou leurs avoués, quelques règles claires et précises qui garantissent une bonne administration de la justice et contiennent le principe d'un in-

digéat commun. Les trois pays ont ainsi posé d'une main ferme et sage les premières pierres de cet état fédératif, dont, après tant de générations, leurs descendants viennent d'achever la construction.

Nos ancêtres, ceux qui entrevirent la belle œuvre dont ils commencèrent la réalisation, œuvre qui prit ensuite une éclosion si magnifique, étaient d'une race non seulement forte, courageuse et hardie, mais clairvoyante et intelligente. Dès l'abord et en dépit du peu de vulgarisation de l'instruction dans les couches populaires à cette époque, ils ont jeté les bases d'un état régulièrement constitué avec une sûreté de coup de main, un raisonnement si juste dans sa simplicité d'expression et avec une élévation de pensée qui font encore notre admiration,

Nous avons lieu d'être fiers de nos ancêtres et de leur œuvre. Nous avons mille fois raison d'en célébrer le souvenir à la date anniversaire du 1<sup>er</sup> août. On a proposé, en divers lieux, de donner plus d'ampleur et de décorum à cette solennité. On voudrait en faire un jour férié et commémorer la journée du 1<sup>er</sup> août par de bruyantes fêtes. Cette opinion pourrait peut-être finir par avoir le dessus, mais pour notre part il nous semble que l'esprit de simplicité et d'austérité de nos ancêtres serait de meilleure mise en cette circonstance.

Le carillon de nos clochers à l'heure où le soleil se couche, les feux de joie couronnant nos sommets, une leçon spéciale sur les origines de la Confédération suisse à notre jeunesse, et une pensée de reconnaissance et de satisfaction chez tout citoyen suisse, à la veille du 1<sup>er</sup> août, nous paraît être la manière la meilleure d'honorer la mémoire et le travail de nos ancêtres.

## CANTON DU VALAIS

### A propos de la nouvelle loi militaire

(Corr.). — C'est avec une pénible impression que j'ai lu dans le *Nouveliste* de mardi dernier, l'article de fonds intitulé : „Pas de dictature“.

des navires, on les descendait comme des morts.

Gaud s'épouvantait de les voir passer : avec quels compagnons allait-il donc vire, son Yann ? et puis quelle chose terrible était-ce donc, ce métier d'Islande, pour s'annoncer de cette manière et inspirer à des hommes de telles frayeurs ?...

Pourtant il y avait aussi des marins qui souriaient ; qui dans doute aimaient comme Yann la vie au large et la grande pêche. C'étaient les bons „ceux-là“ ; ils avaient la mine noble et belle ; s'ils étaient garçons, ils s'en allaient insouciant, jetant un dernier coup d'œil sur les filles ; s'ils étaient mariés, ils embrassaient leurs femmes ou leurs petits avec une tristesse douce et le bon espoir de revenir plus riches. Gaud se sentit un peu rassuré en voyant qu'ils étaient tous ainsi à bord de cette « Léopoldine », qui avait vraiment un équipage de choix.

Les navires sortaient deux par deux, quatre par quatre, trainés dehors par des remorqueurs. Et alors, dès qu'ils s'ébranlaient, les matelots, découvrant leur tête, entonnaient à pleine voix le cantique de la Vierge : « Salut, Etoile-de-la-mer » sur le quai, des mains de femmes s'agitaient en l'air pour les derniers adieux, et des larmes coulaient sur les mousselines des coiffes.

Dès que la « Léopoldine » fut partie, Gaud s'achemina d'un pas rapide vers la maison des Gaos. Une heure et demie de marche le long

Je n'ai pas l'habitude, il est vrai, de lire cette feuille et ma curiosité a été bien punie.

Je ne suis pas un „militariste enragé“, bien loin de là ; mais j'ai toujours porté avec plaisir mon sac et mon fusil, car je sentais qu'en m'imposant ce sacrifice, je travaillais pour la patrie. Quoique jeune encore, j'ai déjà roulé sur la route poussiéreuse, allégeant le pas d'un chant patriotique, que j'avais appris sur les bancs de l'Abbaye : „Flottez, drapeaux, roulez, tambours, pour couvrir la frontière“. A-t-on donc oublié ce beau chant sous les murs où flotte le drapeau du grand soldat que fut saint Maurice ? Qu'est devenu ce bel esprit patriotique qu'on nous inculquait autrefois dans nos leçons d'histoire ? L'affaire Dreyfus, avec ses faux, ses chercheurs d'aventures et ses faiseurs de bordereaux, aurait-elle laissé chez nous la trace de sa malheureuse besogne ? Hélas ! on serait tenté de le croire et je perdrais bien vite le respect que j'ai de nos anciens professeurs, si j'osais un instant douter qu'ils appuient tout ce qui sort de leur presse sous la signature prétentieuse et orgueilleuse de celui qui n'a de saint Maurice que le nom bien mal porté.

Oh non ! Ce n'est pas possible que ceux qui faisaient passer dans nos âmes un frémissement d'orgueil en nous enseignant les faits d'armes de nos aïeux, puissent approuver le gaffeur de Thonon et emboîter le pas des Sourbeck et des Bebel. Ils doivent repousser de telles choses, comme ils ont certainement désapprouvé, il y a quelques jours, les paroles indignes par lesquelles le *Nouveliste* a salué une tombe qui venait de se fermer sous la bénédiction des prières liturgiques.

Mais examinons un peu la trouvaille de notre avocat Naine n° 2. Il a déniché 3.000 signatures référendaires et a le devoir de reconnaître ce chiffre exact. L'a-t-il peut-être lu dans la *Lutte* ou le *Grütli*, auquel il donne aujourd'hui le bras ? Ce chiffre n'est d'ailleurs pas élevé, si l'on songe qu'il y a près de 30.000 électeurs en Valais.

„Notre force, dit-il, est dans nos institutions et notre amour de la liberté.“ C'est une grande force, il est vrai, quand elle est bien appuyée ; mais seule, elle ne suffit pas ; qu'il le demande au Hanovre, à la Pologne, au Schleswig-Holstein et aux républiques sud-africaines, sans aller plus loin. La réponse sera catégorique. Quant à la législation césarienne, dont il parle, elle n'existe pas ; l'examen de la loi que nous ferons plus tard le prouvera facilement.

de la côte, par les sentiers familiers de Ploubazlanec, et elle arriva là-bas, tout au bout des terres, dans sa famille nouvelle.

La « Léopoldine » devait mouiller en grande rade devant ce Pors-Even, et n'appareiller définitivement que le soir ; c'était donc là qu'ils s'étaient donné le dernier rendez-vous. En effet, il revint, dans la yole de son navire ; il revint pour trois heures lui faire ses adieux.

A terre, où l'on ne sentait point la houle, c'était toujours le même beau temps printanier, le même ciel tranquille. Ils sortirent un moment sur la route, en se donnant le bras ; ce la rappelait la promenade d'hier, seulement la nuit ne devait plus les réunir. Ils marchaient sans but, en rebroussant vers Paimpol et bientôt se trouvèrent près de leur maison, ramenés là insensiblement sans y avoir pensé ; ils entrèrent donc encore une dernière fois chez eux, où la grand'mère Yvonne fut saisie de les voir reparaitre ensemble.

Yann faisait des recommandations à Gaud pour différentes petites choses qu'il laissait dans leur armoire ; surtout pour ses beaux habits de noces : les déplier de temps en temps et les mettre au soleil. — A bord des navires de guerre les matelots apprennent ces soins-là. — Et Gaud souriait de le voir faire son entendu ; il pouvait être bien sûr que tout ce qui était à lui serait conservé et soigné avec amour.

D'ailleurs, ces préoccupations étaient secondaires pour eux ; ils en causaient pour car-

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

32

## PÊCHEUR D'ISLANDE

par

Pierre LOTI

De l'Académie française

II

Le quai de Paimpol, le lendemain matin, était plein de monde. Les départs d'Islandais avaient commencé depuis l'avant-veille et, à chaque marée, un groupe nouveau prenait le large. Ce matin-là quinze bateaux devaient sortir avec la « Léopoldine », et les femmes de ces marins, ou les mères, étaient toutes présentes pour l'appareillage. — Gaud s'étonnait de se trouver mêlée à elles, devenue une femme d'Islandais elle aussi, et amenée là pour la même cause fatale. Sa destinée venait de se précipiter tellement en quelques jours, qu'elle avait à peine eu le temps de se bien représenter la réalité des choses ; en glissant sur une pente irrésistiblement rapide, elle était arrivée à ce dénouement-là, qui était inexorable, et qu'il fallait subir à présent — comme elle faisait les autres, les habituées...

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

Elle n'avait jamais assisté de près à ces scènes, à ces adieux. Tout cela était nouveau et inconnu. Parmi ces femmes, elle n'avait de pareille et se sentait isolée, différente ; son passé de « demoiselle », qui subsistait malgré tout, la mettait à part.

Le temps était resté beau sur ce jour des séparations ; au large seulement une grosse houle lourde arrivait de l'ouest, annonçant du vent, et de loin on voyait la mer, qui attendait tout ce monde, briser dehors.

... Autour de Gaud, il y en avait d'autres qui étaient, comme elle, bien jolies et bien touchantes avec leurs yeux pleins de larmes ; il y en avait aussi de distraites et rieuses, qui n'avaient pas de cœur ou qui pour le moment n'aimaient personne. Des vieilles, qui se sentaient menacées par la mort, pleuraient en quittant leur fils ; des amants s'embrassaient longuement sur les lèvres, et on entendait des matelots gris chanter pour s'égayer, tandis que d'autres montaient à leur bord d'un air sombre, s'en allant comme à un calvaire.

Et il se passait des choses sauvages : des malheureux qui avaient signé leur engagement par surprise, quelque jour dans un cabaret, et qu'on embarquait par force à présent ; leurs propres femmes et des gendarmes les poussaient. D'autres enfin, dont on redoutait la résistance à cause de leur grande force, avaient été enivrés par précaution ; on les apportait sur des civières, et, au fond des cales



Il parle des meilleurs officiers catholiques, dont les capacités sont méconnues; voudrait-il par là désigner M. le colonel Ribordy, membre du Pius Verein et commandant des troupes d'infanterie aux forts de Saint-Maurice, ou veut-il faire allusion aux Pfiffer, aux Repond ou autres divisionnaires catholiques, ultramontains de vieille roche? Nous ne le savons. Ce n'est pourtant pas lui qui veut tendre une perche à l'ami Jérôme! Si Charles avait été là lorsqu'Alexandre, comme il le dit, jeta son sceptre en s'écriant: «Au plus digne», il l'aurait certainement ramassé de suite en disant: «C'est moi!» Tout son caractère est là.

Il ne sait pas ce que la nouvelle loi a de bon; ce n'est pourtant pas nécessaire d'être intelligent pour le trouver. Nous y reviendrons dans l'examen de la loi. En attendant, nous assistons à une amusante chose, c'est de voir un rédacteur clérical appuyer les socialistes. Ce serait bien triste si, en grattant le premier, on découvrait le second. Le cas, nous l'espérons, est unique. En terminant, nous vous donnons un conseil, M. Charles: Terminez désormais vos articles par un couplet de l'«Internationale», ce serait mieux définir le comédien.

Un patriote.

**1er août.** — Comme les années précédentes, dans toutes les communes de notre canton l'on sonnera les cloches le 1er août de 8 1/2 h. à 8 3/4 h. du soir, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la Confédération.

**Examens de maturité.**

Collège de Brigue: 1<sup>re</sup> Maturité  
Bien

MM. Bitschin Pierre, d'Unberbach, Pétrig Victor, de Törbel, Studer Emile, de Tourtemagne.

Suffisant

Zufferey Pierre, de St-Luc.

Collège de St-Maurice: 2<sup>me</sup> Maturité  
Bien

MM. Veuthey Héribert, de Martigny; Gross Maurice, de Martigny; Escher Jos., du Simplon; Morand Marc, de Martigny et Pouget Camille, d'Orsières, égaux; Broquet Louis, de Pleigne (J.-B.) et Dessimoz (P.-M.), de Conthey, égaux.

Suffisant

Girard Charles, de Martigny.

1<sup>re</sup> Maturité

Bien

MM. Ayer Ernest, de Vuippens (Fribourg); Villars Albert, de Bienne; Coquoz Rémy, de Salvan; Bourquard.

Suffisant

MM. Duriaux Léon, de Le Bry (Fribourg); Veillet Fernand, de St-Maurice; Jambé Just de Porrentruy.

**La 2<sup>de</sup> galerie au Simplon.** — La Direction générale des C. F. F. a décidé la construction d'un second tunnel au Simplon. La raison donnée est la conservation du tunnel I, menacé déjà dans son œuvre vive par des désagréments de maçonnerie sur divers points de ce long et étroit boyau, par des venues d'eau, en partie chaude, et autres causes non moins déterminantes.

Suivant les calculs de la direction générale des C. F. F. les frais totaux pour la construction du tunnel II sont estimés à 34,600,000 fr. Dans cette somme sont compris les frais de la superstructure, les installations électriques, les intérêts, etc. Le délai de construction est fixé à 7 ans, de telle sorte que la deuxième galerie pourra être terminée en 1914.

ser, pour se donner le change à eux-mêmes... Yann raconta qu'à bord de la « Léopoldine », on venait de tirer au sort les postes de pêche et que, lui, était très content d'avoir gagné l'un des meilleurs. Elle se fit expliquer cela encore, ne sachant presque rien sur les choses d'Islande:

— Vois-tu, Gaud, dit-il, sur le « plat-bord » de nos navires, il y a des trous qui sont percés à certaines places et que nous appelons des « trous de mecsques »; c'est pour y planter des petits supports à rouet dans lesquels nous passons nos lignes. Donc, avant de partir, nous jouons ces trous-là aux dés, ou bien avec des numéros brassés dans le bonnet du mousse. Chacun de nous gagne le sien et, pendant toute la campagne après, l'on n'a plus le droit de planter sa ligne ailleurs, l'on ne change plus. Eh bien, mon poste à moi se trouve sur l'arrière du bateau, qui est, comme tu dois savoir, l'endroit où l'on prend le plus de poissons; et puis il touche aux grands haubans où l'on peut toujours attacher un bout de toile, un « cirage », enfin un petit abri quelconque, pour la figure, contre brutes ces neiges ou ces grêles de là-bas; — cela sert, tu comprends; on n'a pas la peau ni brûlée, pendant les mauvais grains noirs, et les yeux voient plus longtemps clair.

... Ils se parlaient bas, bas, comme par crainte d'effaroucher les instants qui leur restaient, de faire fuir le temps plus vite. Leur causerie avait le caractère à part de tout ce

**L'exposition de bétail à Monthey.**

— L'exposition de gros et de menu bétail organisée par le Département de l'Intérieur du canton du Valais s'annonce dans les meilleurs conditions et promet d'être fort intéressante, mande-t-on de Monthey à la Feuille d'avis de Vevey.

La date d'ouverture en est fixée au 25 octobre prochain et elle durera 5 jours.

Cette exposition d'automne revêtira une certaine importance, car la Société pour l'amélioration du petit bétail dans la Suisse romande y prêtera son utile concours par une participation active. Des primes absolument distinctes de celles offertes par l'Etat du Valais ont été votées aux exposants les plus méritants.

Le montant de ces primes est d'ores et déjà fixé à 3000 francs. En outre, la Société romande bonifiera à ses membres, sous forme de subvention pour frais de voyage des animaux présentés au concours, des sommes fixes déterminées par un barème adressé à tous les sociétaires exposants.

Dans sa dernière séance la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture a voté de son côté un subside de 200 francs.

En s'associant à l'Exposition cantonale valaisanne pour contribuer à son succès, la Société romande affirme une fois de plus le principe qui est en tête de ses statuts: contribuer par tous les moyens à l'amélioration, au développement de l'élevage du petit bétail dans le pays.

Nous sommes tributaires de l'étranger pour des sommes considérables; aussi, cette branche absolument importante de notre agronomie nationale mérite-t-elle d'être sérieusement appuyée et nous ne pouvons qu'applaudir à tout ce qui se fait dans ce but là.

**Au camp d'Agramant.** — Dans un de ses derniers numéros, un correspondant du *Briger Anzeiger* s'est plaint, en termes vifs, paraît-il, de ce que le Département de l'Instruction publique négligeait la partie allemande du canton. Ce malencontreux réclamation n'a pas tardé à trouver à qui parler. Voici la réponse qu'il s'est attirée d'une haute personnalité, au dire du *Nouvelliste*, qui l'a reproduite, et il faut convenir qu'elle n'est pas tout à fait imméritée:

«Consultez le budget du Département de l'Instruction publique, vous y verrez figurer à la rubrique Collège de Brigue un surcroît de dépense annuelle de 10,000 francs!! et cela comparé au budget de 1903. Or, depuis 4 ans, qu'ont donc obtenu les collèges de la partie française du canton?»

Il a été créé une école réelle allemande à Brigue, dont le coût annuel dépassera 10,000 francs dès cette année, et cela pour 110 élèves, alors que la partie française du canton, avec ses 410 élèves, doit se contenter d'une école professionnelle, à Sion, que l'on parle de supprimer et qui, d'ailleurs, n'atteint pas du tout le but poursuivi dans une école réelle ou industrielle.

On parle aussi d'une halle de gymnastique, encore et toujours au collège de Brigue; le devis dépasserait les 10,000 fr.

En présence de tels faits, on a l'audace d'accuser le Département d'envisager le collège de Brigue comme une quantité négligeable!

Qu'on nous cite un seul chef du Département de l'Instruction publique qui ait voué autant de soins à la partie allemande du canton, en quatre ans seulement.

Il est temps que la partie française du canton, qui représente les deux tiers de la population, ne se laisse pas totalement évincer dans le domaine de l'Instruction publique et mette un terme aux exigences insoutenables de quelques mécontents.

qui va inexorablement finir; les plus insignifiantes petites choses qu'ils se disaient semblaient devenir ce jour-là mystérieuses et sûpèmes...

A la dernière minute du départ, Yann leva sa femme entre ses bras et ils se serrèrent l'un contre l'autre sans plus rien dire, dans une longue étreinte silencieuse.

Il s'embarqua, les voiles grises se déployèrent pour se tendre à un vent léger qui se levait dans l'ouest. Lui, qu'elle reconnaissait encore, agita son bonnet d'une manière convenue. Et longtemps elle regarda, sa silhouette sur la mer, s'éloigner son Yann. — C'était lui encore, cette petite forme humaine debout, noire sur le bleu cendré des eaux, — et déjà vague, perdue dans cet éloignement où les yeux qui persistent à fixer se troublent et ne voient plus...

... A mesure que s'en allait cette « Léopoldine », Gaud comme attirée par un aimant, suivait à pied le long des falaises.

Il lui fallut s'arrêter bientôt, parce que la terre était finie; alors elle s'assit, au pied d'une dernière grande croix, qui est là plantée parmi les ajoncs et les pierres. Comme c'était un point élevé, la mer vue de là semblait avoir des lointains qui montaient, et on eût dit que cette « Léopoldine », en s'éloignant, s'élevait peu à peu, toute petite, sur les pentes de ce cercle immense. Les eaux avaient de grandes ondulations lentes, — comme les derniers contre-coups de quelque tourmente for-

La « haute personnalité » ajoutée, en terminant, que « le zèle que déploie M. le chef du Département de l'Instruction publique pour ses compatriotes n'est pas sans nous inspirer quelques craintes, à nous Valaisans de la partie française du canton ».

Ces déclarations se passent de commentaires; tout ce qu'il faut souhaiter, c'est qu'elles ne soient pas mises en oubli par ceux qui ont à cœur le développement de l'Instruction technique et industrielle dans la partie française du canton.

**Haut-Valais.** — Dessèchement du lac de Mattmark.

— On lit dans la *Liberté*: Durant sa dernière session, le Grand Conseil avait chargé une commission de l'examen du projet de dessèchement du lac de Mattmark. Ce lac est situé à 2,100 m. d'altitude, près du col de Monte Moro, qui mène de Saas à Macugnaga et dans le val d'Anzasca (Italie), dans une plaine d'environ 1 km. 500 de long sur 500 m. de large, au milieu d'un grand cirque de pâturages, de rochers et de glaciers. Il s'écoule à travers la moraine du glacier d'Allalin et se trouve ainsi sujet à tous les caprices de ce dernier. L'écoulement peut en être obstrué et il en résulte un danger permanent, car une rupture de la moraine se produirait certainement sous la pression des eaux si elles ne trouvaient plus d'issue. Les grandes crues de la Viège qui ont inondé la vallée du Rhône en 1626, 1630, 1733, 1740, 1742, 1755, 1764, 1766, 1798, 1808 et 1828, proviennent toutes de ruptures du lac de Mattmark.

Aussi l'établissement d'un canal d'écoulement est-il, depuis longtemps déjà, considéré comme étant le seul moyen de prévenir de nouvelles catastrophes.

Il y a quelques années, à la demande des quatre communes de Saas, il fut établi un projet de canalisation. Celle-ci consisterait en un tunnel de 500 m. de long et d'une section de 2 m. 50 sur 2 m. 40. Le lac serait ainsi presque entièrement vidé.

Ces travaux sont évalués à la somme de 95,000 francs, dont le 50 % serait payé par la Confédération, 20 % par l'Etat du Valais et le reste, soit 30 %, par les communes intéressées.

La commission du Grand Conseil, qui s'est rendue cette semaine sur les lieux, présentera prochainement son rapport et ses conclusions. Les travaux pourront commencer l'été prochain. Grâce à ce tunnel, les eaux de la vallée supérieure de Saas trouveraient un écoulement sûr et régulier, toute catastrophe sera prévenue et une grande superficie de terrain sera desséchée et pourra être transformée en d'excellents pâturages.

**L'Alpe homicide.** — Un garçonnet de 10 ans, de Mühlebach, district de Conches, montait l'autre jour à l'alpage pour aider au berger. Dans l'obscurité, il se fourvoya et fit une première chute; à cet endroit fut retrouvé son chapeau et on remarqua également des traces de sang. L'enfant dut, sans doute, alors, essayer de regagner l'alpage et tomba dans une gorge.

Au chalet on crut qu'il avait regagné le foyer paternel; c'est le surlendemain seulement, lorsque le frère aîné se rendit à l'alpage et s'aperçut de la disparition de son cadet que l'on soupçonna un malheur. Après deux jours de recherches actives, le cadavre a été découvert dans une gorge, au-dessous de l'alpage où le garçonnet devait se rendre.

**Tuë par le train.** — Dimanche, vers 8 h. du soir, la gare de Brigue était informée télégraphiquement par celle de Viège, que l'express Milan-Paris, n° 214, arrivant à Lausanne à 10 h. 11 minutes, avait tamponné un homme entre ces deux stations. On organisa aussitôt

un train spécial, qui partit de Brigue vers 9 h. Arrivé au km. 141, près du passage à niveau de la Gamsa, on découvrit le cadavre d'un individu, paraissant âgé de 55 à 60 ans et qui fut reconnu pour être un paysan de Mund, village du district de Brigue situé au-dessus de la vallée du Rhône. L'infortuné portait plusieurs blessures à la tête et avait dû être tué sur le coup. On suppose qu'il a voulu suivre la voie ferrée pour regagner son domicile et que, atteint de surdité, il n'a pas entendu arriver le train. Les convois marchent d'ailleurs à toute vitesse à cet endroit.

M. Jeanmonod, chef de train, attaché au dépôt de Pontarlier, est tombé hier, jeudi, non loin de la gare de Rarogne, pu train de luxe Milan-Lausanne, en voulant s'assurer du croisement avec un train de marchandises. Il ne paraît pas avoir été blessé grièvement et a pu rentrer le soir à Pontarlier.

**Incendie.** — Dimanche soir vers 10 heures, à Betten, un incendie a éclaté dans une maison habitée par trois familles; les habitants étant en ce moment occupés à faire les foins aux mayens, le feu se propagea et fit son œuvre avant l'arrivée des secours des villages voisins. Le bâtiment a été complètement incendié avec tout le mobilier. Un immeuble voisin, habité par deux pauvres familles, a également souffert de l'incendie.

**Brigue.** — Le *Briger Anzeiger* publie dans son n° du 24 et un communiqué de M. le Dr H. Seiler, président de la commission scolaire de Brigue, dans lequel ce dernier remet au point les renseignements que nous avions reproduits, en date du 10 et, de notre confrère de Fribourg, concernant l'application de l'art. 27 de la Constitution fédérale dans les écoles primaires de Brigue. Nous prenons acte des déclarations de l'honorable M. Seiler, que nous publierons dans notre prochain n°.

**Grône.** — Effondrement d'un bâtiment.

Trois ouvriers maçons étaient occupés vendredi à faire des réparations aux murs d'une cave à Grône, lorsqu'une partie du bâtiment s'effondra; un des ouvriers resta enseveli sous les décombres. On le retira dans un état lamentable; mais on espère néanmoins le sauver. Quant aux deux autres ouvriers, ils avaient heureusement eu le temps de s'esquiver.

**Sion.** — Fête champêtre.

Dimanche 28 juillet, la Société italienne de Secours mutuel de Sion donnera une fête champêtre à Châteauneuf. Jeux divers et bal dès les 1 h. Service de voitures.

— Précocité. — On a apporté au bureau de la « Feuille d'avis » à Sion une grappe de Dôle complètement tournée, cueillie dans une vigne à Conthey.

**Faux missionnaires.** — On a arrêté mercredi dernier, à Liestal, deux individus à l'allure louche, soit-disant missionnaires arméniens, dont le maintien effronté avait fait naître des soupçons sur le sérieux de leur mission. Ces deux messieurs parcouraient la Suisse, se présentaient de préférence dans les meilleures familles et chez les ecclésiastiques, faisant la quête pour une institution de bienfaisance en Arménie. Lors de leur arrestation, ils avaient 4600 fr. en poche. Ce doivent être deux juifs polonais, dont les méfaits analogues ont été signalés dans le Vorarlberg.

Ces deux individus ont, peu de temps avant leur arrestation, parcouru le Valais et y ont opéré une quête des plus fructueuses. Ils étaient munis de recommandations de prélats éminents, de Suisse et de l'étranger, documents qu'ils auront confectionnés de toutes pièces pour les besoins de leur métier d'es-crocs.

partie encore comme les deux autres années, sans même un adieu! Tandis qu'à présent tout était changé, adouci; il était tellement à elle son Yann, elle se sentait si aimée malgré ce départ, qu'en s'en revenant toute seule au logis, elle avait au moins la consolation et l'attente délicieuse de cet « au revoir » qu'ils s'étaient dit pour l'automne.

III

L'été passa triste, chaud et tranquille. Elle guettait les premières feuilles jaunies, les premiers rassemblements d'hirondelles, la pousse des chrysanthèmes.

Par les paquebots de Reickawick et par les chasseurs, elle lui écrivit plusieurs fois; mais on ne sait jamais bien si ces lettres arrivent.

(A suivre).

Tout ce qui concerne l'administration du journal, soit les annonces et réclames, les abonnements, les changements d'adresse, les irrégularités d'expédition, les envois de fonds, etc. doit être adressé à l'Administration et non à la Rédaction.

pendant la « Léopoldine » se faisait de plus en plus diminuée, lointaine, perdue. Des courants sans doute l'entraînaient, car les brises de cette soirée étaient faibles et pourtant elle s'éloignait vite. Devenue une petite tache grise, presque un point, elle allait bientôt atteindre l'extrême bord du cercle des choses visibles, et entrer dans ces au-delà infinis où l'obscurité commençait à venir.

Quant il fut sept heures du soir, la nuit tombée, le bateau disparu, Gaud rentra chez elle, en somme assez courageuse malgré les larmes qui lui venaient toujours. Quelle différence, en effet, et quel vide plus sombre s'il était



La Gazette, qui a écrit ces lignes, oublie de dire que ces deux escrocs étaient porteurs d'une autorisation de quête délivrée par notre autorité cantonale.

**Tir de Bex.** — Le 28<sup>e</sup> grand tir annuel du stand de Bex commence ce matin vendredi pour se terminer dimanche soir.

Comme d'habitude, il comporte plusieurs bonnes cibles au fusil, à la carabine, ainsi qu'au revolver et au pistolet.

A la bonne cible *Avançon* (passe de 5 fr.), le 1<sup>er</sup> prix est de 150 francs.

**Bouveret.** — *Trouvaille macabre.* — Mardi matin, à 10 heures, on a trouvé sur la grève du lac, près de l'embouchure du Rhône et près de la fabrique de briques économiques, le cadavre d'un enfant nouveau-né, qui paraissait y avoir été jeté par les vagues et avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. La justice informe.

**Accident de montagne.** — Six touristes de Vevey qui avaient tenté dimanche l'ascension des Dents-Blanches sur Champéry ont été atteints par une avalanche de pierres et de glace; ils se trouvaient à ce moment sur un névé. L'un d'eux a eu le nez cassé, un autre a des contusions; un troisième a été atteint en pleine poitrine par un bloc de glace qui lui brisa une côte. Ce dernier, vu son état, a été transporté par ses compagnons valides et non sans difficultés, jusqu'au chalet de Bar-maz, où il est saigné par M. le docteur Franken, en séjour à Champéry.

**Ascension de la Dent de Morcles.** — L'ascension de la petite Dent de Morcles vient d'être faite par deux courageux touristes de Lausanne, accompagnés des guides Coquoz et Revaz, de Salvan.

Après quatre jours d'efforts, ils ont réussi à descendre sur le roc Champion par la paroi sud de la petite Dent. C'est un nouveau passage qu'ils ont trouvé, pour faire l'ascension de cette dangereuse cime, mais en risquant leur vie à plusieurs reprises.

**Saxon.** — *Concert-promenade.* — La vaillante société de musique, la "Concordia", de Saxon, organise pour le dimanche 28 courant une promenade au Bouveret. Elle y donnera un bal au chalet Bel-Air.

Nul doute que les promeneurs amateurs de bonne musique et de danse se rendront nombreux ce jour-là au Bouveret.

Les membres passifs et amis de la Société qui désireraient prendre part à la course seront les bien venus.

**Chemin de fer Martigny-Orsières.** — Le projet général de construction du chemin de fer électrique à voie normale Martigny-Orsières a été approuvé sous quelques réserves en ce qui concerne le tronçon Martigny-Bovernier (km. 0.466 8,089).

## Confédération Suisse

### Chemins de fer fédéraux.

Les Chemins de fer ont transporté en juin 1907, 5,866,000 voyageurs et 1,002,000 tonnes de marchandises. Leurs recettes se sont élevées à fr. 11,589,000. Comparativement au mois de juin 1906, il y a augmentation de 34,133 voyageurs, de 108,067 tonnes de marchandises et de 570,757 fr. dans les recettes.

Les recettes d'exploitation se sont élevées au total en juin à fr. 11,870,000, les dépenses à fr. 7,496,000.

Pour le premier semestre de 1907, les recettes d'exploitation se sont élevées au total à fr. 63,205,742, soit fr. 4,404,266 de plus que dans la période correspondante de 1906.

Les dépenses ont été au total de fr. 42 millions 674,695, soit fr. 4,654,769 de plus que dans la période correspondante de 1906. L'excédent des recettes sur les dépenses à la fin du premier semestre 1907 s'élève à fr. 20 millions 531,549. Il est de fr. 255,502 inférieur à l'excédent de recettes enregistré dans la période correspondante de 1906.

**Douanes.** — Les recettes des douanes se sont élevées en juin 1907 à 5,727,949 fr. 55, contre 5,055,249 fr. 92 en juin 1906, soit un excédent de 672,699 fr. 63. Pour le premier semestre de 1907, elles se sont élevées à 33,980,502 fr. 14 contre 26,478,498,91 dans la période correspondante de 1906, soit une augmentation en 1907 de 7,402,003 fr. 23.

**Le 3 novembre.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le 3 novembre prochain que le peuple suisse rendra son arrêt sur la nouvelle organisation de l'armée.

Rappelons que ce fut le 3 novembre 1895 que sombra dans le vote populaire les fameux projets d'unification militaire. 270,000 citoyens votèrent non; 195,000 votèrent oui. 15 cantons et 5 demi-cantons se déclarèrent contre; 4 cantons et 1 demi-canton se déclarèrent pour.

**Presse.** — Notre confrère veveysan, la *Tribune de Vevey*, annonce que des circonstances spéciales et absolument impossibles à écarter l'obligent à suspendre sa publication jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu le 2 août prochain.

**Fête de luttés.** — Dimanche prochain aura lieu à Rigi-Kulm la grande fête de luttés et bergers, qui a lieu toutes les années.

**Les vases de cave.** — Le tribunal cantonal a tranché dernièrement une question qui intéressera un grand nombre de nos lecteurs. Les tonneaux qui garnissent une cave sont-ils des biens meubles ou immeubles? Meubles, répondez-vous, puisqu'ils sont transportables. Notre haute autorité judiciaire vaudoise en a jugé autrement.

Dans le jugement d'un procès rendu dernièrement, le tribunal cantonal a, en effet, considéré que les grands vases qui meublent une cave doivent être considérés comme faisant partie de l'immeuble. Dans une contrée viticole, ce jugement a une grande importance. Il est probable que le Tribunal fédéral aura à trancher la question en dernier ressort.

**Fièvre aphteuse.** — Le Bulletin officiel des épizooties, pour la période du 15 au 21 juillet, annonce l'apparition de la fièvre aphteuse à Treycoyevans, près Yverdon, où une écurie, avec six pièces de gros bétail et deux de petit bétail, est contaminée.

En Italie, on signale, du 24 au 30 juin, 6268 nouveaux cas. Le ministère d'Alsace-Lorraine a retiré la défense d'importation et de transit de bétail à cornes et des chèvres, pour la Suisse.

**Volés internationaux.** — Une bande de voleurs opère ces temps dans les trains rapides de la ligne Munich-Lindau-Suisse. Plusieurs voyageurs ont été dépouillés de leur portefeuille.

**Nouvelle comète.** — Une nouvelle comète, dont l'éclat augmente de jour en jour, est signalée par les astronomes. On peut l'apercevoir dès à présent, avec une jumelle de force ordinaire, en fouillant les régions orientales du ciel entre minuit et 2 heures du matin, alors qu'elle est à peu de hauteur au-dessus de l'horizon.

A mesure qu'elle se rapproche du soleil, la comète se fait plus brillante, et l'on pourra probablement bientôt voir à l'œil nu sa chevelure lumineuse.

**Pronostics météorologiques.** — On mande de New-York au *Berliner Tageblatt* qu'on a terminé à Boston les opérations préliminaires d'une série d'expériences ayant un caractère international et destinées à établir d'une façon complète et exacte les pronostics météorologiques. Les essais ont commencé le 22 juillet. Y prennent part les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Espagne.

## Nouvelles des Cantons

**Genève.** — *Un vol de 900.000 francs.* — Un fondé de pouvoirs de la maison Jacques Gay et Cie, agents de change, rue de Hesse, à Genève, a pris la fuite après avoir commis des détournements qu'on évalue à l'heure qu'il est à 956.000 francs.

C'est un nommé Jules Canard, âgé de 40 ans, Genevois, marié, et qui passait pour un employé modèle.

L'instruction de cette affaire de détournements montre le coupable sous un jour odieux et méprisable.

Canard a pris et disposé des titres de sa vieille mère, d'une tante qui l'avait choyé; par des manœuvres frauduleuses, le misérable s'est encore approprié la fortune entière de Mme Crémieux, femme de son associé, et d'autres membres de cette famille déjà si cruellement éprouvée.

— *Départ des Bohémiens.* — La bande de nomades qui, après avoir failli amener un incident de frontière, avait séjourné pendant plusieurs semaines sur le territoire du canton de Genève, a quitté Moillesulaz mercredi à 6 heures du matin. Elle a repris sa vie errante à travers la France où elle évoluait depuis vingt ans, sur un ordre venu de Paris et émanant du ministère de l'intérieur.

De brigade en brigade, par Annemasse, St-Julien, etc., les Bohémiens vont être reconduits avec leur progéniture sur un point de la frontière allemande. Le champ dans lequel on les avait dernièrement cantonnés va être incessamment désinfecté par les soins du bureau de salubrité. On se souvient, en effet, qu'il y a quelque huit ans, des Bohémiens qui avaient campé également dans un champ avaient amené avec eux la petite vérole, d'où une violente épidémie s'ensuivit.

**Vaud.** — Les nouvelles de la vigne sont de plus en plus mauvaises, écrit le *Journal d'agriculture suisse*. Malgré des traitements énergiques et répétés les maladies cryptogamiques ont fait des dégâts considérables. Le mildiou de la grappe surtout a fait une subite apparition un peu partout, anéantissant la récolte que les vers avaient encore laissée. En certains endroits où, probablement, quelques petites fautes de traitement ont été commises, les vignes sont totalement privées de leurs feuilles; d'autres, malgré des soins particuliers, ravagés d'abord par la grêle puis par la maladie, ont le plus triste aspect. Cet état a naturellement sa répercussion: La commande de vin 1906 augmente et les prix sont en hausse. On a refusé 40 centimes et demandé 45 c., ce qui indique un saut considérable en quelques jours sur les prix pré-

cedents. Le même fait s'observe dans les vignobles français du Mâconnais, Beaujolais et du Midi.

**Vaud.** — *Four crématoire.* — Après une longue discussion, de nombreuses votations et un appel nominal, le Conseil communal a voté un crédit de 90,000 francs pour la construction, à l'extrémité de la place Montbenon, d'une chapelle mortuaire avec four crématoire, pour lequel la société vaudoise de orémation a donné 17,000 fr., à condition que ses membres soient incinérés au prix de revient.

**Fribourg.** — *Monstre.* — Mardi, une vache appartenant à M. Page, fermier à Cormanon, a mis bas un veau phénomène. Il a quatre yeux, deux museaux, trois bouches avec chacune une langue et une mâchoire complète. Ce monstre n'a pas vécu. Il a été remis au musée d'histoire naturelle de Fribourg.

**Berne.** — *La justice bernoise de nouveau en cause.* — Le motif: un incident militaire qui fait grand bruit dans la presse et qu'on relate ainsi:

Dans la nuit du 22 au 23 juin, l'instituteur de l'école supérieure de Châtel (Fribourg), rentrant chez lui à 11 heures 1/2, fut attaqué et frappé de deux coups de couteau à la tête par un inconnu. Les soupçons se portèrent sur les frères Genoud, dont le plus jeune, Romain, élève de l'instituteur maltraité, avait dû être interné à la colonie de Drognens à la demande de ce dernier. L'un des frères Genoud, soldat de la 2<sup>me</sup> batterie de montagne, fruitier de son métier, se trouvait justement à la Grimmelalp, où la batterie venait de faire des exercices. Le juge d'instruction de Thoune reçut du préfet de la Veveysse, non un mandat d'arrêt, mais un simple avis l'informant de ce qui s'était passé et le chargeant de faire visiter l'artilleur Genoud.

Or, le lundi 8 juillet, le gendarme de Wimmis arrivait à la Grimmelalp, exhibait un mandat d'arrêt signé du juge d'instruction et procédait à l'arrestation du soldat Genoud, qui protesta avec calme de son innocence; le gendarme lui passa les menottes dans le bureau du fourrier et l'emmena ainsi sur un char, en plein jour et en uniforme, à la prison de Wimmis, où il fut obligé de se coucher sur le sol. Le lendemain, on lui remit les menottes et on le transporta par chemin de fer, sac et sabre sur le dos, jusqu'à la prison de district de Thoune.

Le vendredi soir, enfin, Genoud fut soumis à un interrogatoire; il fut reconnu innocent. On le laissa aller sans s'occuper le moins du monde de son entretien. Le malheureux n'eut pas d'autre ressource que de s'adresser à une autre troupe de Thoune, qui lui donna le vivre et le couvert et les moyens de rejoindre, le lendemain matin, sa batterie à la Grimmelalp.

Le *Bund* annonce qu'une enquête a été ouverte. Le département militaire avait accordé l'autorisation au juge d'instruction de Thoune de poursuivre Genoud et, au besoin, de l'arrêter; mais il ne pensait pas que l'arrestation pût donner lieu aux procédés indignes signalés dans la presse.

**Schaffhouse.** — *Un bel acte de courage.* — L'entrepôt de pétrole de la gare de marchandises de Schaffhouse a été totalement tari, mardi, par un incendie; ce sinistre a été marqué par un acte d'abnégation d'un mécanicien de locomotive.

Dans le voisinage du foyer se trouvaient quelques wagons sur une voie de garage. Menacés par le feu, ils représentaient une valeur de cent mille francs et plus. Pour les sauver, il fallait traverser un espace plein de flammes, dans le voisinage de l'entrepôt de pétrole. Le danger d'une explosion était à craindre à tout instant. Pour s'aventurer là, il fallait un véritable courage, car le pétrole s'était répandu jusqu'entre les rails où il formait un lac enflammé.

Parmi le personnel suisse de la gare, nul n'osant s'aventurer à exécuter la manœuvre nécessaire, un mécanicien badois, nommé Jos. Gemp, de Radolfzell, se présenta.

Monté sur sa locomotive, accompagné du chauffeur et d'un homme d'équipe, il s'élança dans la mer de flammes et de fumée. Pour se protéger contre les morsures du feu et contre l'effroyable haleine de cet enfer, les trois braves avaient mis des vêtements mouillés sur leurs têtes. Ils arrivèrent heureusement aux wagons à emmener et les accouplèrent à la locomotive.

Mais ils n'avaient accompli que la moitié de leur tâche. Il fallait maintenant traverser de nouveau les flammes pour le retour. Cette manœuvre insensée réussit comme la première.

Lorsqu'on les entoura, après leur exploit, chacun des sauveteurs n'avait le moindre mal. Leurs moustaches étaient un peu roussies.

L'administration des C. F. F. exprima sa reconnaissance au mécanicien téméraire et on croit qu'elle pensera à lui en fournissant un témoignage plus... tangible, car sans ce brave homme elle éprouvait une perte considérable.

## Nouvelles étrangères

### La Corée sous le joug japonais

Depuis hier jeudi, la Corée a perdu définitivement son indépendance.

Le protectorat japonais a été établi par une convention qui achève l'œuvre entamée dans cet empire au lendemain de la guerre d'Extrême-Orient.

Les Coréens deviennent ainsi les sujets du mikado et le gouvernement de Tokio a la haute-main sur l'administration et les nominations de Séoul, capitale de la Corée.

D'après l'accord passé avec le ministre de Corée à Tokio, le pays est placé sous la direction absolue du résident général japonais.

### Amérique du Nord L'immigration européenne

185.000 personnes ont abordé, en qualité d'immigrants, dans les ports de l'Amérique du Nord, pendant les premiers mois de 1907.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, tout immigrant doit payer, en mettant le pied sur le sol américain, une taxe de 20 francs. Cette taxe a été instituée pour restreindre encore l'afflux des immigrants „non désirables“, déjà limité par d'autres mesures antérieures, ainsi par l'exigence de moyens suffisants de subsistance.

En 1906, l'immigration a valu aux Etats-Unis un accroissement de 1.215.000 âmes, dont un sixième d'Italiens, un cinquième de Slaves orthodoxes, un dixième d'Israélites russes, un quinzième d'Allemands.

Il y a 25 ans, l'immigration était fournie en majeure partie par les pays protestants; aujourd'hui, l'élément protestant est en minorité dans le contingent annuel.

### Bulgarie

#### Etranges mœurs parlementaires

En Bulgarie, à la Chambre des députés on a de singulières façons de réduire au silence l'opposition. C'est ainsi que, dans une des dernières séances, un député s'étant levé pour prononcer un discours, un autre se faufila derrière l'orateur et lui souffla du poil à gratter dans le cou. Les suites ne tardèrent pas à se manifester chez l'orateur, qui lutta courageusement contre les violentes déman-gaisons, mais dut finalement abandonner la partie, tandis que ses adversaires se tordaient de rire.

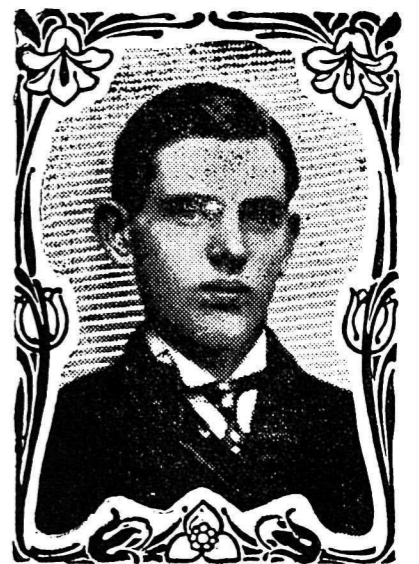
L'introduction du poil à gratter dans les mœurs parlementaires est une innovation véritablement originale.

### Les Guérisons des pilules Pink

#### M. Léon Lourquin guéri

#### les indiqua à M. Léon Jacquin malade

Au mois de mars dernier, nous avons publié M. Léon Leurquin, ouvrier bien connu à Glacette à cette même place l'attestation de guérison de geon (Nord). C'est lui-même qui a conseillé à un de ses amis M. Léon Jacquin, ouvrier teneur, chez MM. Maillard, demeurant à Marolles (Nord), rue du Faux, de prendre les pilules Pink. M. Léon Jacquin a été guéri à son tour et nous publions son attestation.



M. Léon Jacquin (Cl. Piette)

« Le 28 janvier dernier, écrit-il, je suis tombé accidentellement à l'eau et j'ai attrapé une mauvaise bronchite dont je me suis bien difficilement débarrassé. Bien que guéri de ma bronchite, il m'est resté une grande faiblesse, une grande anémie. Au moindre effort j'avais des points de côté et ma respiration était excessivement courte. J'étais tout de suite à bout de forces; je ne mangeais que très peu, et encore avais-je beaucoup de peine à digérer cette petite quantité de nourriture. J'étais en somme dans l'état d'une personne qui vient de faire une maladie très grave et dont la convalescence s'établit difficilement. On me soignait, mais la guérison complète ne venait pas. Un de mes amis, M. Léon Leurquin, m'a conseillé de prendre les pilules Pink. Ces pilules l'avaient guéri l'an passé et depuis sa santé s'était maintenue parfaite. J'ai pris les pilules Pink, elles m'ont fait beaucoup de bien. Elles m'ont redonné des forces, de l'appétit, de bonnes digestions, une bonne mine.»

Les pilules Pink hâtent l'établissement de la convalescence. Elles réparent l'usure de l'organisme. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, rhumatismes, débilité nerveuse, neurasthénie. Les pilules Pink régénèrent le sang, purifient le sang, tonifient le système nerveux.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse MM. Cartier et Jörin, droguistes, Genève. 3.50 la boîte, 19 frs les 6 boîtes, franco.



Café de la Croix fédérale, Vernayaz

Dimanche 28 juillet 1907

## Clôture du match aux quilles

On ne délivrera plus de passes à partir de 6 h. du soir. Les passes prises jusqu'à ce moment pourront se jouer jusqu'à 8 h. Distribution des prix à 8 heures.  
1er prix 25 fr. espèces; 2me prix 15 fr.; 3me prix 10 fr. et plusieurs autres prix en nature.

Invitation cordiale.

515

Pratiques, économiques et profitables sont les



en tablettes de 10 ct. (sortes extra: 15 ct.) pour 2 bonnes assiettes de soupe. Bien recommandées par Maurice Rosset, négt, Saxon-les-Bains

513

## Jos. Girod, Monthey

Grand choix de PANTALONS POUR LE TRAVAIL. En coton, futaine, milaine, drap. Blouses, vestons, vestons pour ouvriers boulangers. Chemises blanches et en couleur. Chemises „Jäger“. Chapeaux de paille et de feutre, etc. Articles pour couturiers. Fournitures de bureaux. Articles pour nouveaux-nés. Articles funéraires: crêpes, cierges, couronnes, etc., etc.

501

## EXPLOSIFS

Nous portons à la connaissance de notre estimable clientèle, que nos produits sont représentés exclusivement par M. Max LORÉAN, négt, à Sion (Grenette) et ce à partir du 1er juillet 1907  
Explosifs en gros. Mèche à Mine. Détonateurs Matériel pour mines. (Taris foc. Prix de fabrique).  
Petitpierre Fils & Co, Neuchâtel  
Agents généraux-concessionnaires pour la Suisse française

## Tout le monde le dit

C'est la maison

G. Thoenig-Lienhard, à Courtelary

(Jura-Bernois)

qui livre la chaussure la plus avantageuse comme prix et solidité.

Catalogue illustré à disposition sur demande  
Envois postaux en remboursement

431

## Loterie du Bouveret

pour la construction d'une Eglise catholique à Bouveret, autorisée par le Conseil d'Etat du canton du Valais et sous le haut patronage de Monseigneur l'Evêque de Sion.  
Fr. 100,000 de lots payables en espèces immédiatement après le tirage.

Lots de 30,000 fr., 20,000 fr., 10,000 fr., etc.

Prix du Billet fr. 1.-

La pochette contient 6 billets de loterie dont le tirage est fixé en septembre 1908. La pochette numérotée participe elle-même à un tirage supplémentaire soit:

1 lot de fr. 10,000  
1 lot de fr. 2,000  
1 lot de fr. 1,000  
200 lots à fr. 10 = 2,000

Fr. 15,000

lots payables en espèces

7 chances de tirage pour 5,50 fr.

Tels sont les avantages sans précédents offerts aux acheteurs. On trouve la pochette chez tous les marchands de cigares magasins d'épicerie, coiffeurs, banques du canton.

Pour recevoir immédiatement franco, envoyez mandat ou timbres poste fr. 5.70 à M. le Curé ZUFFEREY, trésorier du Comité, à BOUVERET.

377-13

Remise aux marchands



Succursales, Agences, Correspondants, dans les principales villes du monde.

## Banque de Brigue, Brigue

Correspondant de la Banque nationale suisse

OPÉRATIONS:

Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe ou par annuités;  
Achats de bonnes créances;  
Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements;  
Escompte de papier sur la Suisse et l'Etranger;  
Change de monnaies et devises étrangères.  
La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre-mer.  
Nous acceptons des dépôts:  
En comptes-courants toujours disponibles à 3%;  
Sur carnets d'épargne à 4%;  
Contre obligations à 4 1/4%.  
Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur Jules MORAND, avocat, à Martigny-Ville qui se charge de les transmettre gratuitement à la Banque. La DIRECTION.

396

## Appartement à louer

composé de trois petites chambres et une cuisine avec cave et galetas, rue de l'Eglise, maison PILLET, à Martigny-Ville.  
S'y adresser. 502-3

J'offre quartier de boeuf sans épaule à fr. 1.40, rendu franco gare contre remboursement. 518-5

J'offre bouilli de boeuf 1re qualité, à fr. 1.40 par 5 kg. contre remboursement postal.

## F. Dougoud Boucherie des Ormeaux GENEVE

On demande une jeune fille connaissant la cuisine et la tenue d'un ménage soigné. Bon traitement assuré. Entrée immédiate. Ecrire sous n° 501, P. D. MONTHEY. 420

## Graisse de rognon

Henri VIQUERAT, boucher, à AUBONNE (Vaud) offre de la belle graisse de rognon fondue, à fr. 1.20 le kilog, par 5 kg., contre remboursement.

On s'abonne à toute époque au „Confédéré“.

## AVIS

Le soussigné informe le public que le dépôt de bois de Placide Dumas, à Martigny-Gare est de nouveau pourvu de lames à plancher, ainsi qu'à plafond et soubassements en tous les choix.  
Le dépôt est ouvert tous les jours. 395-8  
S'adresser à M. Ed. GASSER, Hôtel de la Gare.

## Publicité

## Confédéré

CHERCHEZ-VOUS une sommelière, une demoiselle de magasin, une employée de bureau, une ouvrière ou apprentie tailleur, modiste, lingère, etc.;  
CHERCHEZ-VOUS à remettre en location un immeuble, une villa, un appartement, une chambre, des bureaux, un magasin, une cave, un atelier, un café, un local quelconque;  
CHERCHEZ-VOUS un commis, un secrétaire, un comptable, un agent, un voyageur, un apprenti, etc.;  
CHERCHEZ-VOUS une cuisinière, une femme de chambre, une aide de la ménagère, une bonne d'enfants, etc.;  
CHERCHEZ-VOUS un cocher, un ouvrier boalauger, jardinier, vigneron, tailleur, cordonnier, un ouvrier, de fabrication ou de chantier, etc.;  
CHERCHEZ-VOUS un employé de bureau ou de magasin, un homme de peine, un domestique de campagne, etc.

Insérez des annonces dans le

## Confédéré

S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, et à l'Imprimerie du journal, à Martigny.

## Chevaux de la République Argentine

Le soussigné à l'honneur de prévenir les intéressés qu'il vient d'arriver de la République Argentine avec un convoi de 50 chevaux tous âgés de 4, 5 et 6 ans, dressés à point pour être mis de suite au travail.

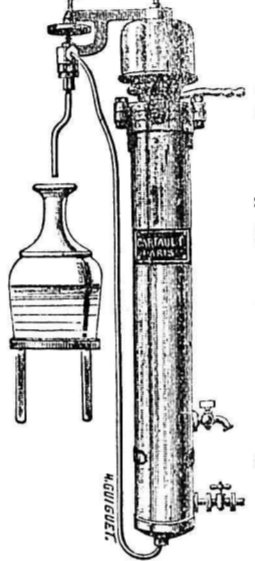


Les personnes intéressées pourront s'adresser aux Casernes de Plainpalais (Genève) tous les jours de 7 h. à midi et de 2 h. à 8 h. du soir. 439

Th. Défago.

## Filtres Chamberland

Système Pasteur



## Stérilisateur Cartault pour Eau

362-13 Dépositaires:

## Darier & Schneider GENEVE

40, rue de la Synagogue

## Gaz et Eau Appareils sanitaires

## Chaussures

## Victor DUPUIS MARTIGNY

Souliers forts, pour travail	40/47	7.80
Bottines lacets, dimanche	"	9.-
Bottines lacets, couture brevetée	"	11.50
Souliers forts pour femmes	36/42	6.40
Bottines bouts, pour Dimanche	"	7.20
Souliers de toile brune	"	3.90

Catalogue illustré  
Envoi franco sur demande 482-7

## DEUIL

L'IMPRIMERIE

Ad. IMHOFF, MARTIGNY

LIVRE

## Lettres faire-part

EN 1 1/2 HEURE

Prix modérés

Se recommande

Ad. IMHOFF.

Chalet Bel-Air, Bouveret

Dimanche 28 juillet 1907



donné par la

Société de musique „La CONCORDIA“, de Saxon

POUR LES

## SULFATAGES

employez en toute confiance exclusivement la bouillie instantanée adhésive

## La RENOMMÉE au soufre mouillable

La meilleure et la plus économique des préparations permettant de combattre à la fois au pulvérisateur le mildiou, l'oïdium et même le court-nou (acariose), en formant par réaction un sulfure alcalin. La bouillie la „Renommée“ au soufre mouillable a fait ses preuves d'efficacité en 1905 et 1906.



Nombreuses attestations. Sous le contrôle du laboratoire fédéral de Lausanne.

En vente en paquet de 4 kg., dose pour 100 litres, dans tous les centres viticoles. Renseignements et prospectus à la

## Fabrique de produits chimiques agricoles

## Att. FAMA & CIE, Saxon (Valais)

A la même adresse: Bouillie la Renommée contre le Mildiou; Poudre cuprique, la Sulfostite; Soufre mouillable; Soufre sulfaté; Verdet; Sulfate de cuivre; Soufre sublimé; Lysol pur et brut garanti, etc.

# Lots

de la loterie pour la nouvelle église de NEUCHÂTEL  
La plus avantageuse et la plus appréciée. 10,405 gagnants fr. 160,000, 1er fr. 40,000. Irrévocablement le premier tirage de toutes les loteries suisses. Septembre. 490  
Billets à 1 fr. en vente chez Favre-Collomb, coiffeur à MARTIGNY et de Siebenthal, à St Maurice ou envoyés contre remboursement par M. FLEUTY Agence générale rue Gourgas, 3, Genève

## Fabrique de Meubles A. Gertschen-Heinen, Naters-Brigue

TROUSSEAUX COMPLETS en tous genres  
Glaces, Tableaux, Duvet, Etoffes pour meubles  
Installations d'Hôtels, Villas, etc. 395  
Toujours grand assortiment Prix modérés

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS

HOTELIERS, AUBERGISTES

ARTISANS & PARTICULIERS

Depuis cette année,

## LE CONFÉDÉRÉ

se trouve être incontestablement le journal le plus répandu en Valais, ensuite de l'augmentation considérable de ses abonnés, ce qui est une preuve qu'il est lu et apprécié. Aussi, la publicité sûre qu'il offre dès à présent, rend-elle de valeureux services à ceux qui insèrent leurs annonces, grandes ou petites, dans ce journal.

S'adresser directement à l'IMPRIMERIE Ad. IMHOFF, à MARTIGNY, ou à l'Agence HAA-SENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Montreux, etc.

## IMPRIMERIE

Ad. IMHOFF, Martigny

Imprimés en tous genre pour le commerce et l'industrie